

## **COMMUNE DE CARENCY**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
PAS-DE-CALAIS
Arrondissement
LENS
Canton
Bully-les-Mines

# **EXTRAIT DU REGISTRE**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la séance du 4 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le quatre Juin, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Carency, dûment convoqué par courrier du 28 Mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Justin CLAIRET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

<u>Présents</u>: Mr Justin CLAIRET, Mr Jean-Marc ROBILLART, Mr Jérôme LEBIDOIS, Mr Geoffrey DECOUPIGNY, Mr Gérard HOCHAIN, Mr Dominique GALLET, Mr Jean-Claude DEVAUX, Mme Candice DUBOIS, Mr Michel GABRYELCZYK, Mr Stéphan BERTHE, Mme Myriam FAUQUEMBERGUE, Mr Jérôme LETURGIE, Mme Laurence LOUCHEZ, Mr Jean-Pierre SANTERNE

Absente excusée: Elsa CUVELLIEZ

Monsieur Gérard HOCHAIN a été désigné secrétaire de séance.

#### 1°/ Adoption du compte -rendu de la séance du 23 Mai 2020 (adressé par mail)

Le compte-Rendu de la séance du 23 Mai 2020 est adopté à l'unanimité.

#### 2°/ Désignation des commissions communales

#### 3°/ Désignation des membres des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la désignation des commissions communales et de ses membres, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Monsieur Justin CLAIRET, Maire, est membre de droit de chaque commission communale.

Monsieur le Maire propose que chaque commission soit composée du Maire et à minima de 6 élus membres élus parmi le Conseil Municipal.

En ce qui concerna le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il sera composé du Maire, de 4 membres et 2 suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, soit 14 voix, la désignation et le nombre de membres qui siègeront au sein de chaque commission.

Ensuite le conseil municipal procède au vote des membres qui siègeront au sein des commissions communales.

Après dépouillement, les commissions communales sont constituées comme suit :

#### **Commissions des Finances**

CLAIRET Justin, Président
DECOUPIGNY Geoffrey, Vice -Président
ROBILLART Jean-Marc
LEBIDOIS Jérôme
GABRYELCZYK Michel

#### <u>Commission des Travaux - Urbanisme</u>

CLAIRET Justin, Président LEBIDOIS Jérôme, Vice- Président ROBILLART Jean-Marc DECOUPIGNY Geoffrey

DECOUPIGNY GEOITTES

HOCHAIN Gérard

**DEVAUX Jean-Claude** 

BERTHE Stéphan

**CUVELLIEZ Elsa** 

LETURGIE Jérôme

**SANTERNE Jean-Pierre** 

#### Commission Fêtes, Cérémonies, Vie Associative et Culture

CLAIRET Justin, Président

ROBILLART Jean-Marc, Vice-Président

**DECOUPIGNY Geoffrey** 

**HOCHAIN Gérard** 

**GALLET Dominique** 

**DEVAUX Jean-Claude** 

**DUBOIS-LAGNEL Candice** 

**GABRYELCZYK Michel** 

**CUVELLIEZ Elsa** 

FAUQUEMBERGUE Myriam

LETURGIE Jérôme

**LOUCHEZ Laurence** 

SANTERNE Jean-Pierre

#### Commission Ecole, Périscolaire, Jeunesse

CLAIRET Justin, Président

HOCHAIN Gérard, Vice-Président

**DECOUPIGNY Geoffrey** 

**DUBOIS-LAGNEL Candice** 

**CUVELLIEZ Elsa** 

**FAUQUEMBERGUE Myriam** 

**LOUCHEZ Laurence** 

SANTERNE Jean-Pierre

#### Commission Environnement, Développement durable

CLAIRET Justin, Président

HOCHAIN Gérard, Vice - Président

**ROBILLART Jean-Marc** 

LEBIDOIS Jérôme

**DECOUPIGNY Geoffrey** 

**GALLET Dominique** 

**DUBOIS-LAGNEL Candice** 

**SANTERNE Jean-Pierre** 

LETURGIE Jérôme

#### **Commission Information, Communication**

CLAIRET Justin, Président GALLET Dominique, Vice-Président ROBILLART Jean-Marc FAUQUEMBERGUE Myriam LOUCHEZ Laurence

#### **Commission d'Appel d'offres**

CLAIRET Justin, Président
LEBIDOIS Jérôme, Vice-Président
ROBILLART Jean-Marc
DECOUPIGNY Geoffrey
HOCHAIN Gérard
DEVAUX Jean-Claude
GABRYELCZYK Michel
BERTHE Stéphan
SANTERNE Jean-Pierre

#### Conseil d'Administration du CCAS

CLAIRET Justin, Président ROBILLART Jean-Marc CUVELLIEZ Elsa FAUQUEMBERGUE Myriam LOUCHEZ Laurence <u>Membres Suppléants :</u> GALLET Dominique GABRYELCZYK Michel

#### Représentant CNAS Comité National d'Action Sociale

SANTERNE Jean-Pierre

Visa de la Préfecture en date du

#### 4°/ Désignation d'un correspond défense

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque commune, suivant circulaire du 26 Octobre 2001, doit instaurer dans chaque conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller, étant entendu que de nombreuses communes ont confié cette mission directement au maire ou à un adjoint ou à un conseiller délégué, a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives.

Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au Préfet.

Monsieur Dominique GALLET, Conseillé Délégué est candidat.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

#### 5°/ Désignation d'un représentant de la FDE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque commune, doit désigner un représentant à la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais.

Monsieur Jérôme LEBIDOIS est candidat.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette désignation.

Visa de la Préfecture en date du

#### 6°/ Désignation d'un représentant au RAM

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'adhésion de la commune de Carency au Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont le siège se situe en Mairie d'Aix-Noulette,

Considérant que suite aux renouvellements des Conseils Municipaux il convient de nommer un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard HOCHAIN, Adjoint au Maire, en tant que représentant du RAM.

En cas d'indisponibilité Monsieur Justin CLAIRET, Maire, représentera la commune de Carency au sein de cette structure intercommunale.

Monsieur le Maire est invité à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Visa de la Préfecture en date du

#### 7°/ Indemnité des Elus

#### ✓ Indemnité du Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2123-23,

Considérant que suivant l'INSEE, la commune compte 750 habitants,

Considérant que le montant maximal de l'indemnité allouée au maire est calculé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus seront prévus et inscrits au budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, à compter du 01 Juin 2020, le montant de l'indemnité de fonction du Maire prévue par l'article L2123-23 précité suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

#### Visa de la Préfecture en date du

#### ✓ Indemnité des Adjoints et du Conseillé Délégué

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles 2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1

Considérant que suivant l'INSEE, la commune compte 750 habitants,

Considérant que le montant maximal de l'indemnité allouée aux adjoints et déléguées est calculé en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L. 2123-24 et 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'ensemble des indemnités des élus seront prévus et inscrits au budget,

Considérant le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux adjoints et au conseiller délégué suivant l'article L2123-20-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, à compter du 01 Juin 2020 :

- l'indemnité de fonction aux 1<sup>er</sup> adjoint, au 2éme adjoint et au 3éme adjoint prévue par l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.
- l'indemnité de fonction au 4éme adjoint et au conseiller délégué représentant <u>la moitié</u> de celle prévue par l'article L2123-24 du code général des collectivités territoriales suivant l'indice brut terminal de la fonction publique.

Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Visa de la Préfecture en date du

# 8°/ Défraiement de représentation, de délégation, de mission ou de formation pour les élus et le personnel communal

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remboursement sur Mandat Spécial et les remboursements de frais de formation et de déplacement.

#### Mandat Spécial:

Le Mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu ou du personnel. Il doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables. Le mandat spécial doit être conféré à l'élu ou au personnel par une délibération du conseil municipal. Cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Indemnité Journalière comprenant l'indemnité de nuitée : 70.00€
- √ 90 € pour les villes de 200 000 habitants et plus et les communes du Grand Paris,
- √110 € pour Paris
- ✓ Indemnité de repas sur présentation de facture : 17.50€
- √Transport : Remboursement sur la base du transport ferroviaire en seconde classe ou remboursement selon le barème kilométrique de l'administration fiscale si utilisation de la voiture personnelle.

#### Frais de formation et de déplacement

Le remboursement des dépenses dans le cadre d'un déplacement pour une formation ou un déplacement liées à la fonction de l'élu ou de l'agent municipal dans un rayon de 100Kms sera pris en compte sans besoin d'une délibération de mandat spécial mais avec une autorisation signée du Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ Indemnité de repas sur présentation de facture ou ticket: 17.50€ maxi
- √Transport : Remboursement sur la base du transport ferroviaire en seconde classe ou remboursement selon le barème kilométrique de l'administration fiscale si utilisation de la voiture personnelle

Ceci exposé, il invite ses collègues à délibérer sur la question.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision,

Autorise Monsieur le Maire à signer les ordres de mission, à viser les pièces nécessaires, et à ordonnancer la dite dépense sur présentation des justificatifs demandés,

Dit que les crédits sont inscrits au Budget 2019, Article 6256 « Frais de Mission » pour le personnel communal ou à l'article 6532 « Frais de mission » pour les élus.

Visa de la Préfecture en date du

#### 9°/ Tarifs du centre de loisirs de Juillet

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le Centre de Loisirs fonctionnera le mois de Juillet. Cependant suite à la crise sanitaire, nous avons à ce jour peu d'informations précises. Après une présentation succinctes du prochain ALSH, Mr le Maire explique que la commune doit transmettre la grille tarifaire à la CAF.

Il ajoute que la participation des familles serait fixée suivant le tableau repris en annexe, en tenant compte de la circulaire de la caisse d'allocations familiales du 11 Octobre 2011, demandant de moduler les tarifs selon les revenus (ligne 14 de l'avis d'imposition).

Les familles ne désirant pas présenter leur avis d'imposition se verront automatiquement appliquer le tarif de l'imposition supérieure à 1000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivant le tableau repris en annexe.

.,,,,,,,,	3100112	CLIVI	NE DE	LOISINS L	)L JOIL	LL1 2020	) (19 jours	,	IANIF	POUR LE	CENTI	KE DE L	OISIKS DE	JUILL	ET 2020	(19 Jours	,
CARENCY	Tarif semaine en journée dégréssif 5 jours			Tarif pour le mois dégréssif du 6 au 31/07			Tarif pour la semaine 14 juillet (4 jours)		Extérieur	Tarif semaine en journée dégréssif 5 jours			Tarif pour le mois dégréssif du 6 au 31/07			Tarif pour la semaine 14 juillet (4 jours)	
3-5 ans	Impôts Montant 0 ligne 14 Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	38 € 35 € 32 €	Impôts Montant 0 Iigne 14  Moins de 1000 ligne 14  Plus de 1000 Iigne 14	1er enft 2ème 3ème	133 € 129 € 125 €	Impôts Montant 0 Iigne 14	30 €		Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	53 € 50 € 47 €	Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	189 € 183 € 175 €	Impôts Montant 0 Iigne 14	42 €
		1er enft 2ème 3ème	41 € 38 € 35 €		1er enft 2ème 3ème	144 € 139 € 135 €	Moins de 1000 ligne 14	32 €	3-5 ans	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	56 € 53 € 50 €	liena 14	1er enft 2ème 3ème	200 € 193 € 187 €	Moins de 1000 ligne 14	44 €
	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	44 € 41 € 38 €		1er enft 2ème 3ème	155 € 151 € 147 €	Plus de 1000 ligne 14	35 €		Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	59 € 56 € 53 €	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	212 € 206 € 200 €	Plus de 1000 ligne 14	47 €
6-9 ans	Impôts Montant 0 ligne 14 Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	43 € 40 € 37 €	Montant 0 ligne 14  Moins de 1000 ligne 14  Plus de 1000	1er enft 2ème 3ème	155 € 151 € 147 €	Impôts Montant 0 Iigne 14	36 €		Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	58 € 55 € 52 €	Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	212 € 206 € 200 €	Impôts Montant 0 Iigne 14	46 €
		1er enft 2ème 3ème	46 € 43 € 40 €		1er enft 2ème 3ème	162 € 158 € 154 €	Moins de 1000 ligne 14		6-9 ans	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	61 € 58 €	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	219 € 212 € 206 €	Moins de 1000 ligne 14	48 €
	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	49 € 46 € 43 €		1er enft 2ème 3ème	173 € 169 € 165 €	Plus de 1000 ligne 14	39 €		Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	64 € 61 € 58 €	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	229 € 223 € 217 €	Plus de 1000 ligne 14	51 €
10-14 ans	Impôts Montant 0 Iigne 14	1er enft 2ème 3ème	48 € 45 € 42 €	Impôts Montant 0 Iigne 14	1er enft 2ème 3ème	189 € 185 € 181 €	Impôts montant 0 ligne 14	38 €		Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	63 € 60 € 57 €	Montant 0 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	244 € 238 € 231 €	Impôts montant 0 ligne 14	50 €
	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	51 € 48 € 45 €	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	198 € 194 € 190 €	Moins de 1000 ligne 4	40 €	10-14 ans	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	66 € 63 € 60 €	Moins de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	255 € 248 € 242 €	1000 ligne	52 €
	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	54 € 51 € 48 €	Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	206 € 202 € 198 €	Plus de 1000 ligne 14	43 €		Plus de 1000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	69 €	Plus de 1 000 ligne 14	1er enft 2ème 3ème	263 € 257 € 250 €	Plus de 1000 ligne 14	55 €

Visa de la Préfecture en date du

#### 10°/ Remboursement de la location de la salle des fêtes

Suite à la crise sanitaire, la salle des fêtes a été fermée au public. Les acomptes ont été encaissés par la trésorerie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le remboursement des acomptes aux locataires.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le remboursement des acomptes aux locataires ayant réservés la salle des fêtes pendant la crise sanitaire « Covid-19 » ;

Visa de la Préfecture en date du

#### 11°/ Mise à disposition de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la mise à disposition de la salle des fêtes pour les élus et le personnel communal.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal;

- √ Gratuité 1fois / an pour les élus
- √ Gratuité 1fois / an pour le personnel titulaire
- ✓ Tarif Carençois pour le personnel contractuel.

#### Pour chaque réservation :

- ✓ Remplir le contrat de location
- ✓ Transmettre un chèque de caution de 600.00€ (celui-ci sera encaissé si dégradations)
- ✓ Transmettre un chèque de caution de réservation de 50.00€ (celui-ci sera encaissé si annulation de la réservation hors délai)
- ✓ Possibilité d'annuler la réservation 1 mois (date à date) avant la date.
- ✓ Fournir l'attestation d'assurance
- ✓ Réaliser l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité :

- √ Gratuité 1fois / an pour les élus
- √ Gratuité 1fois / an pour le personnel titulaire
- ✓ Tarif Carençois pour le personnel contratuel.

Visa de la Préfecture en date du

#### 12°/ Questions Diverses

✓ Monsieur le Maire rappel à l'assemblée les règles de la confidentialité Les débats du conseil municipal sont public mais dans certains cas la confidentialité est de mise sur les projets intéressants la commune où elle peut être en concurrence avec autrui ou dans le cas de problèmes pouvant concerner des habitants du village.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les enfants ont repris le chemin de l'école. Il présente aux membres du conseil les petits problèmes :

- Explication du sens de circulation aux enfants et parents
- Utilisation intempestif des lingettes désinfectantes par les institutrices
- Rehausse des tables pour la mise en place cette semaine de l'accueil des CM2 (les enfants changent chaque semaine, donc table à changer chaque semaine du jour au lendemain !! )
- Pas d'ouverture des services garderie et cantine du 02.06.2020 au 12.06.202
- ✓ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la cantine ouvrira ses portes à compter du 15.06.2020. Places limitées à 16 enfants.
- ✓ Monsieur le Maire présente au conseil municipal un petit récapitulatif des travaux prévus ou à prévoir :
  - Travaux rue Pasteur (Borduration et ajout bouche d'égout)
  - Proposition d'achat de 4 Caves Urnes (Cimetière) (opération blanche financièrement)
  - Entretien du terrain communal rue d'Ablain
  - Entretien du terrain rue Roger Salengro

- Les volets de l'école seront mis fin juillet
- $\checkmark$  Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1 $^{\rm er}$  Septembre 2020, un nouveau prêtre sera installé.
- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une opportunité d'achat d'un Hangar s'est présentée. Ce hangar pourrait accueillir les ateliers municipaux.

Fin de la séance : 20h30